

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize janvier le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **12** Conseillers votants : **12**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; AUDEYER Daniel ; MONACI Marc ; VAUSSENAT Bertrand ; ARRIBERT Denise ; REVOL Sébastien ; VAN HUFFELEN Yolande

Absents : POILBLANC Alexandra ; ALLIER Gérard

Secrétaire de Séance : ARRIBERT Denise

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2018

Reporté

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DE DESSERTE DE LA FUTURE GENDARMERIE ZONE DE PARKING – CHOIX MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle aux élus le programme relatif à la construction de la nouvelle gendarmerie. Par délibération du 28 mars 2018, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre une partie de la parcelle AI 517 située aux Arbussiers à Drôme Aménagement Habitat pour 110 000 euros. La commune doit aménager la voirie d'accès et les VRD pour la future gendarmerie. Le projet est estimé à 110 100 euros HT. Ces travaux d'aménagement nécessitent une mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir reçu deux propositions, Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études STADIA avec un taux fixe de rémunération de 4,95 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir le bureau d'études STADIA pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la voirie de la desserte de la future gendarmerie et des zones de parking.

Le Conseil municipal valide le taux fixe de rémunération du bureau d'étude à 4,95 % soit 5 445 euros HT.

APPROBATION PROGRAMME TRAVAUX 2019

Le projet de mise en accessibilité du champ de Mars est une nécessité pour assurer la sécurité des piétons et réaménager le cheminement piéton dans le centre du bourg tout en répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le programme de travaux comprend la reprise des bordures et la réalisation d'une couverture en gravier calcaire et d'une partie en enrobé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 36 784 € HT dont 35 200 € ht de travaux et 1 584 € ht de maîtrise d'œuvre

| | |
|--|----------------------|
| Recettes : DSIPL contrat de ruralité : | 9 196 euros (25 %) |
| DCP Département de la Drôme : | 11 035 euros (30 %) |
| Participation communale : | 16 553 euros (45 %) |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux et le plan de financement relatif à l'opération de mise en accessibilité du Champ de Mars et des liaisons entre la poste /Cour des fusillés et jardin de ville.

Le Conseil municipal sollicite de l'Etat au titre de l'exercice 2019 une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 9 196 euros.

Le Conseil sollicite auprès du Département de la Drôme une aide au titre de la Dotation cantonale de Patrimoine à hauteur de 11 035 euros

Le Conseil s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées

POINT SUR LE PROJET DU CAMPING-CAR PARK

Monsieur le Maire présente le dossier financier transmis par la société. La commune devrait prendre en charge environ 30 000 euros de travaux et supporter environ 2000 euros de charges fixes annuellement. Le projet est donc déficitaire. Les prévisions de fréquentation apparaissent très optimistes. Les élus décident de ne pas donner suite à ce projet.

DOSSIER DE MADAME REVOL MARIE-PAULE – DEMANDE ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme Marie-Paule REVOL qui demande l'acquisition de la parcelle F579 au lieu dit les Croix pour la construction d'un bâtiment pour l'élevage des chèvres et la fabrication de fromages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre la parcelle F579 au lieu-dit les Croix à Mme REVOL Marie-Paule au prix de 0,13 euros par m².

Le Conseil décide que l'ensemble des frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

CANTINE SCOLAIRE – LISTE DES PERMANENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que les enfants ci-dessous bénéficient du tarif permanent de la cantine scolaire pour la période du 7 janvier au 12 avril 2019 :

- EYRAUD Capucine ; CLET Guillaume ; BELMAIN Elysée ; POURRAT Emilie & Gaël ; SIBEUD Iris & Elio ; VERIN Renan ; PETIT Thomas ; VILLARD Baptiste & Antoine ; LEMAIRE Thyméo ; BELLIER-BENISTAND Célian ; GABERT Chloé & Arthur ; MAURON Damien ; ARRIBERT Hélios ; MEUDEC Martin ; BRETAUDEAU Camille ; SIBEUD Sévane ; ANTOINE Louise ; KOHLER Mathéo ; CAPDEVILLE Jean ; SURREL Victor & Bastien
soit 25 enfants.

Monique Blanc fait un rapide bilan de la cantine scolaire :la fréquentation est en augmentation. Sylvie Cabuad, Patricia Demary, Odile Collavet et Sandra Lemaire sont rattachées à la cantine scolaire. Satisfaction sur la qualité des repas. Une réunion a eu lieu le 14 janvier avec M. Carruel, inspecteur d'académie. Un point a été fait sur la mise en réseau des écoles du canton pour que nos écoles ne soient pas concernées par une fermeture de classe pour une durée de trois ans. Une convention doit être signée. Une réflexion doit être menée pour les écoles en sous-effectif. Un regroupement pédagogique pose le problème du transport.

C.C.R.V. – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose que l'harmonisation des compétences facultatives intervient dans le délai de 2 ans qui suit la fusion des intercommunalités.

A la faveur de cette disposition, les statuts ont été actualisés pour donner le nouveau cadre d'intervention de la communauté de communes du Royans-Vercors.

Les conseils municipaux sont invités à délibérer dans le cadre de la procédure de modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve, les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Royans Vercors joints en annexe.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Franck BOURGUIGNON a déposé une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain selon les articles L211-1 et suivant le Code de l'Urbanisme. Il s'agit de la parcelle AH n°362 comprenant une habitation d'une superficie totale de 350m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à acquérir la parcelle référencée ci-dessus et de ce fait à ne pas exercer son droit de préemption.

Franck BOURGUIGNON peut donc vendre la parcelle désignée ci-dessus.

Monsieur le maire informe également les élus qu'une procédure de saisie immobilière concerne les bâtiments appartenant à la SCI ESCAPADE (parcelle AH 659). Une vente aux enchères publiques aura lieu le 14 mars 2019.

DIVERS

- En vue de préparer le budget 2019, les commissions se réuniront le :
 - Commission forêt : réunion le 30 janvier à 18H30
 - Commission subvention : réunion le 6 février à 19h
 - Commission cadre de vie/aménagement : réunion le 12 février
 - Commission scolaire : réunion le 5 février à 18h30
 - Commission travaux et déneigement : réunion le 8 février à 9h

- Jacky Casasnovas rappelle que plusieurs projets sont à finaliser avant la fin du mandat : travaux de rénovation de la salle des fêtes, création d'un réseau de chaleur.
- Plusieurs conseillers annoncent leur volonté de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales.
- Marc Monaci relève plusieurs problèmes de déneigement. L'unimog était en réparation. Une réunion avec le service technique sera organisée.
- Marc Monaci demande de signaler à la CCRV que des personnes fouillent dans les containers de la déchetterie.
- Roger Poizat demande quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour éviter les « voitures ventouses » en bordure de voie publique qui gênent le déneigement.
- Bertrand Vaussenat informe le conseil de plusieurs manifestations à venir sur la commune :
Le Raid VVT Portes du Soleil le 30 et 31 mai / Bal Folk du 9 au 16 août 2019

- Bertrand Vaussenat compare le loyer demandé à la MPT pour l'utilisation de la maison des associations par rapport à la consommation énergétique du bâtiment. Il est rappelé que le loyer correspond à l'annuité d'emprunt contracté pour la reconstruction du bâtiment suite au sinistre.
- Problème de chauffage à la salle des associations récurrent depuis plusieurs années.
- La commune a mis à disposition de Vertapop la salle des fêtes pour l'organisation d'un débat. Un cahier de doléances sera remis en place à l'accueil de la mairie.
- Daniel Audeyer : Le CRPF va organiser une réunion en mairie le 22 février à 14h pour informer les propriétaires forestiers privés et publics des aides du conseil départemental et du lancement d'un nouveau logiciel.
- Mariage de Bernard Breyton le 14 septembre 2019.
- Marie-Claude Blain demande des informations sur l'avancement de la numérotation postale. En attente des plaques individuelles.
- Le projet de l'Office de Tourisme présenté dans le journal de la CCRV correspond au projet retenu et aux demandes des ABF (toitures en zinc)
- Le repas de Noël pour les personnes âgées a rassemblé 75 personnes. 75 colis ont également été distribués. L'opération sera reconduite l'année prochaine.
- Question sur la nouvelle taxe GEMAPI
- Les travaux de reprise des trottoirs pour la mise en conformité accessibilité se dérouleront en mars - avril 2019.
- L'extinction de l'éclairage public commencera à partir du vendredi 17 janvier au lieu du 14 janvier.
- La date des travaux dans les Grands Goulets n'est pas arrêtée car se pose la question du désenclavement d'Echevis pendant cette période.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

La secrétaire